

HESAM UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 2 février 2016 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers, Jean-Luc DELPEUCH ;

Vu le décret n°2016-1233 du 19 septembre 2016 modifiant le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

Vu l'arrêté 2016/014 du 10 octobre 2016 portant composition du comité technique d'établissement HESAM Université ;

ARRETE 2017/004 du 26 octobre 2017 portant composition du comité technique d'établissement HESAM Université

Article 1 :

À la suite des départs des deux titulaires et d'un suppléant, il a été nécessaire de mettre en place un nouveau calendrier d'élections au comité technique d'établissement.

L'arrêté 2016/004 du 10 octobre 2016 est dorénavant caduque.

Article 2 :

Le comité d'établissement est composé comme suit :

A la suite du tirage au sort intervenu le mercredi 25 octobre 2017 et sur la base de l'accord à siéger au comité technique des quatre personnes, les représentants du personnel sont :

Elus titulaires	Elus suppléants
<ul style="list-style-type: none">➤ Maël BASEILHAC➤ Marion THIOUX	<ul style="list-style-type: none">➤ Serge GADBOIS➤ Nathalie TINGRY

Représentants de l'administration :

- Jean-Luc DELPEUCH, Président de HESAM Université
- Hugues BRUNET, Délégué Général de HESAM Université

(assistés en tant que de besoin du ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité technique)

Article 3 :

Le Délégué Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Jean-Luc DELREUCH